

## Le Sictom Ouest expose les problèmes actuels et futurs posés par les déchets (mis à jour le 02.11.2020)

Leur accroissement est difficile à arrêter



Le Sictom Ouest expose les problèmes actuels et futurs posés par les déchets (mis à jour le 02.11.2020)

Lors de son assemblée générale le 26 octobre, à Nogaro, le Sictom Ouest a donné beaucoup d'informations intéressantes. Nous en extrayons les chiffres-clés et ce que la législation réserve aux usagers.

### Chiffres-clés de 2019

En moyenne, un Gersois a déposé, en 2019, 251 kg d'ordures ménagères auxquels il faut ajouter 11,17 kg refusés au tri sélectif (contre 10,07 en 2018). Noter qu'au-dessus de 250 kg à enfouir, le Sictom Ouest paie un supplément pour le traitement (Taxe générale sur les activités polluantes – TGAP).

Mais, tout compris, les ménages produisent 567 kg de déchets ménagers (1), hors gravats et textiles. Alors que la moyenne départementale est de 505 kg.

Au total, 13 374,49 t de déchets sont enfouis, alors que 9 957,53 sont valorisés. Seules 17,62 t sont « évitées » par réemploi (textiles etc.).

S'agissant des emballages ménagers et papiers, chaque habitant en produit 57 kg (contre 39 en 2018), ainsi que 41 kg de verre.

Au total, on constate notamment :

une légère baisse des ordures ménagères (10 930 t en 2010 contre 10 337 en 2019),

une augmentation des emballages et papiers (1 599 t en 2010 contre 2 353 en 2019),

une augmentation du verre (1 570 t en 2010 contre 1 690 en 2019),

une importante augmentation des déchets verts (1 769 t en 2010 contre 3 253 en 2019), ce qui est un gros souci pour le Sictom Ouest.

D'où un total général qui a augmenté de 3 000 t en 10 ans : 25 181 t en 2019 contre 22 200 t en 2010.

La répartition du traitement des déchets est stable depuis 5 ans avec 53 % des déchets dirigés vers l'enfouissement (tout venant mobilier, ordures ménagères, refus de tri) et 47 % vers la valorisation, même si la quantité de déchets traités est en augmentation constante (13 % de plus qu'en 2010).

### L'avenir des déchets et la législation

En 2019, la TGAP que paie le Sictom Ouest, est de 24 euros la tonne. Mais, en 2025, elle sera de 65 euros la tonne ! Une augmentation « incitative » dont le but est d'empêcher ou, au moins, de ralentir, la production de déchets. La législation impose de renforcer et d'accélérer la prévention des déchets.

Interrogé par Le Journal du Gers sur l'intérêt de l'incinération des déchets pour pallier leur accroissement, Richard Dauba, directeur du Sictom Ouest, répond que techniquement, un incinérateur doit traiter au moins 100 000 t de déchets par an, sinon il ne fonctionne pas bien. Or, l'ensemble du Gers ne produit « que » 50 000 t. Il faudrait alors un incinérateur inter-départemental, d'où des coûts de transport énormes.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), assise sur la valeur locative de chaque habitation, est passée de 11,45 % en 2010 à 12,10 % en 2019 : plus la quantité de déchets augmente, plus la TEOM augmente.

### Objectifs

de développer le réemploi et la réparation,

de réduire les déchets ménagers et assimilés de 13 % ,

de réduire le tout venant (mobilier, électro-ménager etc.) de 10 % ,

de réduire les déchets verts de 20 % ,

de recycler 15 % d'emballages en plus,

de valoriser 13 % de bio-déchets des ordures ménagères en plus.

### Priorités

Ces objectifs sont poursuivis en observant des priorités :

relancer des concertations sur la prévention des bio-déchets et des déchets verts, sur l'optimisation des collectes (fin des caissettes et du porte à porte) et la tarification incitative,

stabiliser le taux de refus de tri,

lutter contre les apports de déchets vers le territoire du Sictom Ouest.

À noter que le centre d'enfouissement du Houga devrait fermer en 2025 (2). Un centre d'enfouissement départemental est en projet. « Plus performante, sa technologie permettra de réduire les refus de tri par un tri plus précis ».

(1) Un déchet ménager est tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage et qui est déposé directement ou dans une déchetterie.(2) Face à des amalgames entendus par M. Combres, ce dernier veut préciser que, sur le site du Houga, il y a 2 entités: le Sictom Ouest (bureaux et garages) et Trigone (centre d'enfouissement). Il ajoute donc que, si le centre d'enfouissement (qui dépend de Trigone) devrait fermer en 2024, le Sictom Ouest, quant à lui, continuera d'exister et continuera à assurer le service de collecte depuis son service technique du Houga (Note du Sictom Ouest).

La photo du haut de page représente Richard Dauba, Roger Combres (président du Sictom Ouest) et Christian Cuvellier (1er vice-président).



Vue de l'assistance



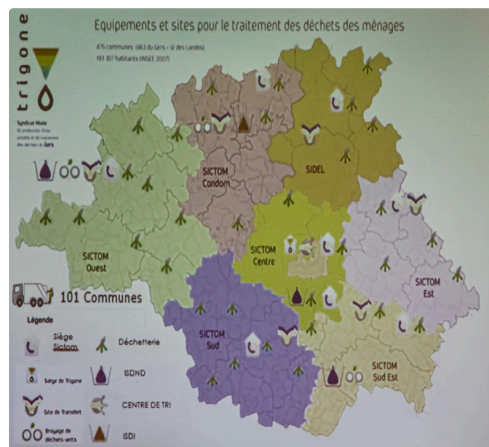
Richard Dauba



Muriel Debets (ambassadrice des déchets) a exposé l'activité 2019



Roger Combres



Carte des équipements du Gers contre les déchets